

les autres—critiquer le fonctionnement du service civil.

M. FOSTER : L'on rencontre passablement de bon sens dans les circonscriptions rurales.

M. BELCOURT : Je dis que le service civil a été la proie de ces messieurs. Il y a, sans doute, des abus, qu'il faut faire disparaître, mais je ne crois pas que les attaques faites chaque année en cette Chambre contre le service civil soient méritées.

M. CARGILL : Quand donc ai-je critiqué le service civil ?

M. BELCOURT : Mon honorable ami—

M. MONTAGUE : Votre ami de la campagne.

M. BELCOURT :—a eu son tour pour adresser la parole, et je lui demanderais d'avoir un peu de patience.

M. CARGILL : L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question ? Quand ai-je critiqué le service civil ?

M. BELCOURT : Ce que j'ai voulu dire, c'est que tous les ans, il y a des députés qui se lèvent en cette Chambre pour nous dire que les commis du service civil à Ottawa reçoivent des appointements trop élevés.

M. CARGILL : Je n'ai jamais dit cela.

M. FOSTER : C'est l'honorable représentant de Wellington-nord (M. McMullen) qui a dit cela.

M. BELCOURT : Je ne fais pas de distinctions. Je dis que ces attaques ont été faites par des députés des deux côtés de la Chambre, et que celui à qui va le bonnet, s'en couvre ; dans le moment, il va certainement à plusieurs membres de l'opposition. J'en appelle à tous les honorables membres de cette Chambre, est-il raisonnable d'avoir des commis qui reçoivent de \$400 à \$600 d'appointements par année et qui ne peuvent avoir d'augmentation à moins qu'on élève d'un seul coup leurs appointements à \$1,100 ? Voilà un état de choses qu'un homme d'affaires ne peut recommander.

M. MONTAGUE : Nous apprécions tous les grands airs et les belles manières de l'honorable représentant d'Ottawa, mais sans manquer de respect à son égard, les représentants des circonscriptions rurales ont tout autant droit de parler d'affaires d'administration, que ces messieurs qui représentent les villes, et ils connaissent tout aussi bien le fonctionnement du service civil. L'honorable député, sans doute, doit avoir un grand nombre de protégés qui désirent entrer dans le service civil, qui le voient à toute heure du jour et de la nuit et qui veulent avoir autant que possible. Tous les députés que j'ai entendus de ce côté-ci de cette Chambre, n'ont pas fait d'attaques contre le service civil, mais nous disons que si certaines fonc-

tions peuvent être remplies par des expéditionnaires dont les services seraient bien payés à \$500 ou \$600 par année, elles ne devraient pas nous coûter \$800 ou \$1,000 par année. Sans doute, il y a dans le service des divisions techniques qui demandent des hommes qui possèdent des aptitudes particulières, et le gouvernement a toute la latitude voulue pour nommer ces hommes et leur donner des appointements en rapport avec leurs aptitudes, et les devoirs qu'ils sont appelés à remplir. Je m'oppose à cet acte pour deux raisons. Premièrement la liste des employés permanents va être surchargée. D'abord l'acte avait pour objet de nommer des commis temporairement et de leur faire faire une sorte d'apprentissage pendant lequel ils auraient l'ambition de mériter la bonne opinion de ceux qui sont au-dessus d'eux, sans laquelle ils ne sauraient espérer pouvoir arriver aux positions permanentes. Mais le but du gouvernement est d'augmenter le nombre des commis permanents du pays pour des fins politiques. Il n'a pas été prouvé que le service public ait souffert de l'application de la loi actuelle. Le service public s'est fait d'une manière satisfaisante. Cependant, parfois le gouvernement a à nous présenter une mesure qui contient un article spécial : "Nonobstant toute disposition contraire de l'acte du service public," mais mieux vaut cela que de nommer à des positions permanentes des gens qui n'ont pas d'aptitudes spéciales et qui sont ensuite une charge pour le gouvernement. La plupart des commis du service public sont excellents, leur travail est bon et leur argent est bien gagné. Mais je connais des cas où des hommes sont entrés dans le service permanent comme commis de troisième classe, et qui, d'année en année, et par l'influence politique et par l'influence des amis, sont arrivés au maximum, et reçoivent aujourd'hui \$1,000 par année, bien qu'ils ne fassent pas pour \$300 d'ouvrage.

M. CAMPBELL : Qui sont-ils ?

M. WOOD : Depuis combien de temps sont-ils dans le service ?

M. MONTAGUE : Depuis assez longtemps pour arriver au maximum de leur classe.

M. WOOD : Qui les a nommés ?

M. MONTAGUE : Peu importe par qui ils ont été nommés et qui ils sont. J'en connais plusieurs exemples, et quiconque a été mêlé à quelque ministère a constaté la chose.

LE MINISTRE DES FINANCES : Ceci arrive sous l'empire du système statutaire.

M. MONTAGUE : C'est bien vrai. Des hommes ont été lancés dans des emplois de commis de troisième classe et placés dans le service permanent sans avoir les aptitudes requises. Et ils reçoivent plus, de la part du gouvernement, qu'ils n'en auraient dans